



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur général adjoint, et Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

Mme la mairesse profite de l'occasion pour présenter le nouveau greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, qui est entré en fonction aujourd'hui. M. Bouchard mentionne qu'il est avocat de formation et qu'il a occupé un poste de greffier durant une période de plus de deux (2) ans au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

027/05-12-16-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro A-28 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2017

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Appropriation du surplus accumulé – Achat d'équipements

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

028/05-12-16-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 7 novembre 2016 soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

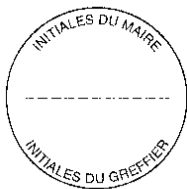
Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO A-28 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2017

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-28 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Information relative à l'adoption du budget 2017 de l'Agglomération de Rivière-Rouge

Mme la conseillère Céline Beauregard indique au conseil d'agglomération qu'elle votera contre l'adoption du budget 2017 de l'Agglomération de Rivière-Rouge le 19 décembre prochain. Elle a fait lecture d'un document qui résume la demande du conseil de la Municipalité de La Macaza quant à la modification et au renouvellement de l'entente relative à la délégation de compétences d'agglomération.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- Mme Déborah Bélanger, mairesse;
- M. Yves Sigouin, conseiller;
- M. Daniel Forget, conseiller;
- Mme Diane Gargantini, conseillère;
- M. Denis Charette, conseiller;
- Mme Céline Beauregard, conseillère (maresse de la Municipalité de La Macaza).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

029/05-12-16-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat des équipements suivants pour le Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge, pour un montant total maximum de 10 512,19 \$ incluant les taxes applicables :

- deux (2) ensembles BGH (pour bâtiment grande hauteur), de la compagnie « Aréo-Feu »,
- une vanne à guillotine, de la compagnie « Aréo-Feu »,
- un appareil respiratoire MSA, de la compagnie « Aréo-Feu »,
- une scie à béton STIHL, de la compagnie « Ventes et Services Ste-Marie enr. ».

Que la présente dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

Que le directeur du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ces achats et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

030/05-12-16-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 42.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse